

N° 27/2022

Téléphone 05 53 31 41 31

Télécopie 05 53 31 41 32

E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice: 14 L'an deux mille vingt deux

Présents : 11 Le 28 septembre à 18 h 30

Votants : 14 Le Conseil Municipal de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire
Date de la convocation du conseil : 23 septembre 2022.
Secrétaire de séance : Anaïs SARDAN
PRESENTS : M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN, Françoise JOUVE, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.
EXCUSES : Philippe BOISSON a donné procuration à Joëlle DUVERNEIX
Claudia STAUBMANN a donné procuration à Éric CHERON
Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE.

Objet : modifications des statuts de la Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Communautaire de la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord a délibéré sur la modification de ses statuts à l'occasion d'un Conseil Communautaire qui s'est tenu le 12 septembre 2022.

La modification statutaire a pour objet de permettre à la CCDV d'être chargée, en tout ou partie, de la passation et de l'exécution de marchés publics et ou accords-cadres passés dans le cadre de groupement de commande constitués des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-4-4 du CGCT.

Étant précisé que la CCDV sera habilitée à agir sur la base d'une convention type « mandat à titre gratuit », passée entre les communes membres constituées en groupement de commande et la CCDV. Les missions confiées à la CCDV seront alors encadrées par une convention « cadre » de groupement de commande.

La CCDV pourra également être habilitée à agir sur la base de conventions de groupement de commande à titre gratuit passées entre les communes membres et la CCDV dont les objets seront précisés dans chaque convention, habilitant la CCDV à se charger de tout ou partie de la procédure de passation ou d'exécution de marchés publics pour le compte de ses communes membres et encadrant les modalités de passation et ou d'exécution des futurs marchés publics et accords-cadres passés dans le cadre de groupement de commande.

Afin d'être mise en œuvre, cette faculté doit être prévue aux statuts de l'EPCI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord tels que présentés.

- CHARGE Mme La Maire, de notifier la présente délibération au Président de la C.C.D.V.P.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN

Le 29 septembre 2022

Reçu en Préfecture le 29/09/2022
Affiché le 30/09/2022

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

